

LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTs LANCE SA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE « UN LAC POUR TOUS »



Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 juillet 2021 – La saison estivale étant bien amorcée, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est fière d'annoncer le lancement officiel de sa campagne de sensibilisation à la sécurité nautique « Un lac pour tous », pour laquelle elle a reçu une subvention de Transports Canada.

De plus en plus prisée, la navigation de plaisance a atteint des sommets en popularité depuis l'an dernier, mais aussi en nombre d'incidents. Afin de sensibiliser les gens à la sécurité nautique, cette campagne sera active jusqu'au 6 septembre 2021 et se déploiera à travers diverses initiatives pendant une période de 3 ans. Une distribution d'outils de sensibilisation aux citoyens, la production de cartes de

navigation, de l'affichage aux abords du lac des Sables et du lac Papineau et une campagne de communication sur les réseaux sociaux sont notamment prévues, de même que l'administration d'un sondage en début et en fin de campagne afin de mesurer l'impact des mesures entreprises au cours de l'été.

Une patrouille nautique accréditée par la Direction des poursuites criminelles et pénales sillonnera aussi le lac des Sables et le lac Papineau les fins de semaine ainsi que certaines journées achalandées afin de sensibiliser les plaisanciers aux bons comportements à adopter sur les lacs. Les pompiers de la Régie incendie des Monts (RIDM) se chargeront d'exercer cette présence nautique. Entre autres, ils verront à faire respecter la limite de vitesse et la consommation excessive d'alcool et de drogue. Les patrouilleurs sont autorisés, en vertu de la Loi sur la marine marchande, à donner des constats d'infraction ainsi qu'à expulser d'un plan d'eau les personnes et embarcations qui ne respectent pas la

loi ou dont le manque d'équipements ou le comportement présentent un risque pour leur sécurité ou celles des autres plaisanciers.



De gauche à droite : Le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, M. Denis Chalifoux, accompagné de deux membres de la patrouille nautique et des conseillers municipaux M. Jean Léo Legault, M. Frédéric Broué et M. Grant Mackenzie.

Avec cette campagne, la Ville tient à rappeler aux citoyens quelques conseils de sécurité pour revenir à bon port en toute sécurité :

RESPECTEZ LES LIMITES DE VITESSE

Tout comme sur la route, une vitesse excessive sur l'eau est dangereuse et peut faire l'objet d'un constat d'infraction. Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Au Québec, les limites permises sont habituellement affichées auprès des plans d'eau. Faites preuve de prudence et adaptez votre conduite en fonction de votre environnement.

Utilisez les facteurs suivants pour déterminer la vitesse sécuritaire :

- La capacité de voir devant vous – la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire dans les conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité;
- Le vent, l'eau et les courants;
- La vitesse à laquelle votre embarcation peut changer de direction;
- Le nombre et les types d'utilisateurs nautique près de votre embarcation;
- La présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

PORTEZ LE VFI ET AYEZ L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Assurez-vous de doter votre embarcation de l'équipement de sécurité minimal requis (gilets et bouées de sauvetage, extincteur, hache et pompe d'incendie, pompe de cale, fusées de détresse, carte du plan d'eau sur lequel vous naviguez, matériel pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie, appareil de télécommunication, etc.), et ayez à bord votre permis d'embarcation de plaisance ou une preuve de carte de compétence. Il est important de vérifier l'état de votre équipement avant chaque départ.

CONSOMMEZ DE FAÇON RESPONSABLE

Au Québec, les conducteurs de bateaux doivent se limiter à un taux d'alcool égal ou supérieur à 80 mg par 100 ml de sang (0.08%), soit la même quantité permise que pour les automobilistes. Assurez-vous de respecter la loi et sachez que la conjugaison de certains facteurs comme le soleil, le vent, la fatigue et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool sur l'eau. Votre consommation augmente considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de vous exposer aux sanctions prévues par le Code criminel. Pour votre sécurité et celle des autres personnes sur le lac, vous êtes invité à éviter toute consommation d'alcool.

PARTAGEZ LE LAC

Il est important de respecter en tout temps les bouées de navigation qui servent à faciliter la cohabitation entre les activités nautiques motorisées et non motorisées. Les plaisanciers, les baigneurs autant que les adeptes de planches à pagaie, de kayaks, de « kites » et de pédalos sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils sont sur l'eau.

Les plaisanciers qui naviguent sur l'eau sont aussi invités à prendre conscience de leur environnement. Voici quelques consignes de sécurité :

- Anticipez les manœuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- Gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations;
- Soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers;
- Cédez la place aux embarcations plus grandes que vous (bateaux, pontons, hydravion);
- Manœuvrez adéquatement lorsqu'une situation problématique survient.

SOYEZ COURTOIS

Ayez le souci d'être respectueux envers les autres plaisanciers et riverains qui partagent le plan d'eau avec vous. Adoptez des comportements exemplaires et pensez à baisser le volume de la musique pour ne pas nuire à la quiétude des lieux.

LIENS UTILES

Pour en savoir davantage sur la sécurité nautique et les comportements recommandés en pratiquant la navigation de plaisance, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

Nautisme Québec

www.nautismequebec.com

Transports Canada

www.tc.gc.ca

-30-

Information et source :

Laurie Michaud-Chea

Conseillère en communication

819-326-4595 poste 3215

michaudlaurie@vsadm.ca